

En 2014, agissez : votez !

Depuis trop longtemps, le pouvoir d'agir et de faire évoluer positivement notre métier nous a été confisqué. La désyndicalisation des collègues et la constante diminution du taux de participation aux élections professionnelles dans l'Education Nationale, ont permis à des groupes de pression et à des syndicats de cogestion d'entraîner notre bateau dans une dérive programmée...

La généralisation du vote électronique ne fait qu'aggraver cet état de fait : avec seulement 40% des votants qui utilisent leur messagerie professionnelle (pourtant indispensable pour voter), à quel taux de participation peut-on bien s'attendre encore cette année : 30% ? 20 % ?

Bien sûr, nous nous indignons de ces manœuvres : c'est la raison pour laquelle nous tâchons ici de vous aider à franchir ces obstacles informatiques, dressés sciemment entre vous et votre vote.

Pouvoir voter : des vérifications s'imposent

Pour exercer votre droit de vote, il est indispensable de commencer, tout de suite, par créer votre espace électeur. Vous recevrez ensuite une confirmation dans votre messagerie professionnelle (si vous ne l'utilisez pas, il est temps de l'activer et de la découvrir !). Une fois cette démarche accomplie, vous pourrez vérifier que vous êtes bien électeur dans les différents scrutins. Ceci est très important, car des erreurs sont déjà apparues, certains ayant signalé ne pouvoir accéder à des scrutins pour lesquels ils seront pourtant électeurs ! Faites-nous remonter toute difficulté dans la création de votre espace électeur.

Si vous êtes titulaire, vous devez pouvoir voter au Comité Technique Ministériel, au Comité Technique de proximité, à la CAPN et à la CAPA de votre catégorie (il n'y a pas de CAPN pour les PEGC).

Si vous êtes contractuels, vous votez pour l'une des CCP de votre catégorie (CCP des enseignants, CCP des surveillants, CCP des administratifs).

Un problème ? Ecrivez-nous : sncl@wanadoo.fr

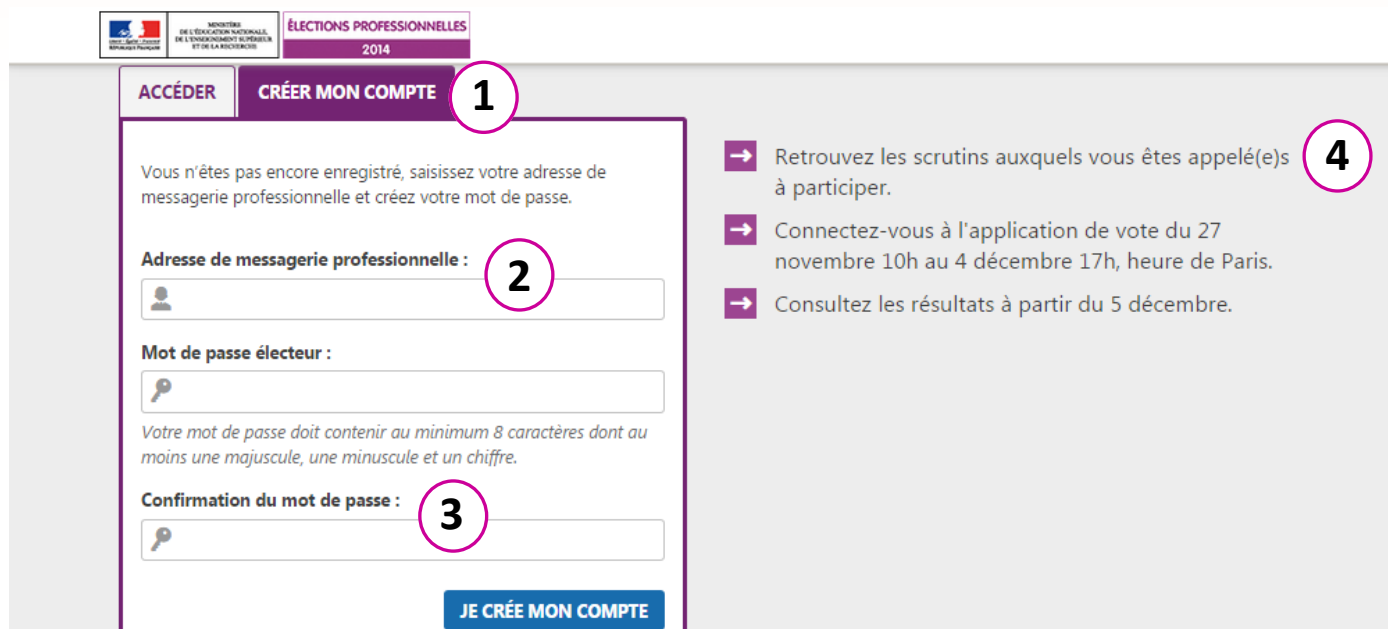
Toujours la vidéo !

En attendant l'épisode 2 très prochainement, notre vidéo 1 est toujours disponible ! www.sncl.fr



Vote 2014 : les étapes indispensables

- ⇒ Je me connecte sur : <https://vote2014.education.gouv.fr>
- ⇒ Je crée mon compte « Electeur » :
 - ⇒ En cliquant sur « créer mon compte » (1)
 - ⇒ En tapant mon adresse de messagerie professionnelle (2)
 - ⇒ En inventant un mot de passe (minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre)
 - ⇒ En confirmant mon mot de passe (je le tape à nouveau) (3)
- ⇒ Je me connecte ensuite à ma messagerie professionnelle
 - ⇒ J’y ai reçu un mail de confirmation, dans lequel j’active ma démarche
 - ⇒ Si vous n’avez jamais utilisé votre messagerie professionnelle, rendez-vous ici pour le faire :
- ⇒ Je peux désormais revenir sur la page initiale et m’identifier avec mon adresse et mon mot de passe.
- ⇒ Je clique alors sur « mes scrutins » (4) pour vérifier que j’ai bien accès à tous les scrutins auxquels j’ai droit de participer (comme expliqué page précédente).



Les dernières élections professionnelles de 2011 ont permis à plusieurs organisations syndicales de siéger au **Comité Technique Ministériel**. Elles sont censées **nous représenter** et rendre des avis **en notre nom**.

A l’heure du bilan, nous constatons que celui-ci est **accablant** : le fonctionnement du système éducatif est englué dans la **cogestion entre le pouvoir politique et les organisations syndicales majoritaires**. Tout cela, évidemment, **au détriment des personnels**.

Ces mêmes personnels sont invités à renouveler leurs représentants dans différentes instances **au niveau national et académique**.

Souhaitons-nous **reconduire les mêmes** et assister **aux mêmes petits arrangements** ou voulons-nous **le véritable changement** que représenterait dans toutes les instances de concertation, **la présence du syndicalisme indépendant**, celui que représente la **FAEN** ?